



## Hausse des taxes de la Communauté de Communes du Clunisois

### Le budget prévisionnel 2017 de la CCC présente des particularités :

- 9 communes ont rejoint la communauté au 1er janvier 2017, représentant une augmentation de 14% de la population ;
- Les travaux de connexion au très haut débit ont commencé, important investissement d'attractivité économique (1,9M€) ;
- L'entrée en service du Multi-accueil et la nécessité d'assurer la présence du service public sur un vaste territoire.

Cet élargissement avec 9 communes entrantes, se traduit par la reprise de 2 bibliothèques intercommunales, à Ameugny et Joncy, et par la prise en charge de nouvelles lignes de transport scolaire.

De plus, la baisse des dotations de l'Etat pour 2017 se confirme, entraînant un contexte financier difficile.

Le budget communautaire doit assumer ces nouvelles dépenses et poursuivre ses projets en cours (Multi-accueil, Halte-garderie, Territoire à énergie positive, rénovation de la piscine de la Guiche). C'est pourquoi le Conseil communautaire a décidé le 10 avril 2017, la réévaluation des taux intercommunaux de la fiscalité des ménages comme suit :

**Taxe d'Habitation : 13,92%**

**Taxe Foncier Bâti : 4,44%**

**Taxe Foncier Non Bâti : 13,90%**

**POUR MIEUX LIRE VOS AVIS  
D'IMPOSITION**

TAXE D'HABITATION		DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS				
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	2449		2449			
Valeur locative moyenne	2148		2380			
+ Général à la base						
A						
B						
+ Personne(s) à charge						
T	10 %		10 %			
T	215		277			
pour 1 personne(s)						
E	15 %		15 %			
pour 3 ou + personnes(s)						
M						
+ Spécial à la base						
N						
+ Spécial handicapé						
S			10 %			
Base nette d'imposition	2234		2172			
Taux d'imposition 2016	4,22 %		13 %	0 %		
Cotisations 2016	94		282			<b>Total des cotisations 376</b>
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2015	3,56 %		13 %			
appel cotisations 2015	79		280			
Variation en valeur	+15		+2			
Variation en pourcentage	+18,99 %		+0,71 %			
Abattements de référence 2003/2016						
+ Général à la base						
+ Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
+ Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
+ Spécial à la base						

TAXES FONCIÈRES		DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Département : 71 SAONE ET LOIRE		Commune : 492 A SAINT-YTHAIRE						
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	4,77 %		4,81 %	20,08 %	%	%	%	%
Taux 2016	5,65 %		4,81 %	20,08 %	%	%	%	%
Propriétés bâties								
Adresse	5065 BIERRE							
Base	1225		1225	1225				
Cotisation	69		59	246				374
Propriétés non bâties								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2015	58		58	243				
2016	69		59	246				
Variation en % ④	+18,97 %		+1,72 %	+1,23 %	%	%	%	%
Propriétés non bâties								
Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	%
Basess terres non agricoles								
Basess terres agricoles								
Cotisations 2015								
2016								
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%

TAXES FONCIÈRES		DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	%
Propriétés bâties								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2015								
2016								
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%
Propriétés non bâties								
Taux 2015	47,73 %	%	5,48 %	37,60 %	0,535 %	10,10 %	%	%
Taux 2016	47,73 %	%	5,48 %	37,60 %	0,527 %	9,95 %	%	%
Basess terres non agricoles								
Basess terres agricoles	35		35			44		
Cotisations 2015								
2016	17		2			4		
Variation en % ④	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	23